



## **PROCES VERBAL du CONSEIL de COMMUNAUTE Séance ORDINAIRE du 15 avril 2008 - 20 h 30 Salle « la traubachoise » à TRAUBACH-LE-HAUT**

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président.

Sont présents 43 membres

ONT DELIBERE : MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, ULMANN Fabienne, SCHNOEBELEN Jean-Marie, PEDUZZI Fernande, ROY Thierry, SCHITTLY Philippe, ROTH Jean-Luc, GUITTARD Franck, PFANTZER Pascal, ANTZ André, MUMBACH Paul, KOEGLER Oscar, DE PAULI Dominique, SCHERRER Thibaut, HAUSSER Hubert, BAUR Roger, SCHMITT Pierre SCHACHERER Emmanuel, FINK Jean-Luc, LANDEMAINE Gérard, SCHNOEBELEN Gabriel HAENNIÛ Jean-Marie, SCHITTLY Bernard, BACH Guy, BENJAMIN Carole, GENTZBITTEL Claude, BIHR Virginie, DIETMANN Daniel, BIECHLIN Bertrand, HERRGOTT Michel, TRABOLD André, VIC Marie Denise, GISSINGER François, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, HSCHUNG Michel, SUTTER Bernard, BISCHOFF Jean-Claude, FREYBURGER Christian, BARNABE Daniel, WEBER Christophe.

---

Assistent également pour le personnel :

Mlle MONGODIN Audrey

Mme SCHILLING Sylvie

Mr BOETSCH Eric

Mr LAUNAY Jean-Christophe, stagiaire ressources humaines.

Mr Philippe GERARD, Trésorier

---

<b>POINT 1</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008</b>
----------------	--

Le Conseil de Communauté DECIDE, à 39 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, de voter les taux d'imposition 2008 comme suit :

<b>TAUX D'IMPOSITION 2008 (+15% suivant Orientations Budgétaires)</b>			
<b>TAXES</b>	<b>BASES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
Habitation	12 381 000,00	1,73%	214 191
Foncière (B)	9 646 000,00	2,27%	218 964
Foncière (NB)	517 500,00	11,38%	58 891
Professionnelle	13 026 000,00	1,98%	257 914
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>35 570 500,00</b>		<b>749 961</b>
TP Z	84 800,00	5,19%	4 401
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 655 300,00</b>		<b>754 362</b>

<b>POINT 2</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL (BG) N° 01/2008</b>
----------------	--

Afin de procéder aux écritures de régularisation pour avoir eu connaissance, après le vote du budget lors du Conseil de Communauté du 28 février 2008, des éléments nécessaires pour l'inscription exacte des recettes :

- Du produit des contributions par le vote des taux d'imposition pour 2008,
- De la Dotation Globale de Fonctionnement

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, de porter modification n°01/2008 au budget principal (BG), et vote les crédits suivants :

Recettes de fonctionnement

- Article 7311 « contributions directes » : + 18 362.00€. Portant ainsi le crédit à 754 362.00€ compris TPZ de 4 401.00€.
- Article 74124 « DGF de base » : + 14 526.00€. Portant ainsi le crédit à 251 526.00€.

Dépenses de fonctionnement

Article 022 « imprévus » : + 32 888.00€. Portant ainsi le crédit à 39 329,62€

<b>POINT 3</b>	<b>COMPOSITION DES COMMISSIONS</b>
----------------	------------------------------------

Le Conseil de Communauté s'est prononcé sur la composition des Commissions, suivant annexe à la présente. Pour certaines, elles seront ouvertes et complétées par des intervenants extérieurs (Conseillers municipaux, usagers, personnes qualifiées). Les Présidents des commissions concernées sont invités à en compléter la composition.

Dans un souci de faciliter et de simplifier la gestion de certaines affaires, La Porte d'Alsace Communauté de Communes,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité DECIDE de DELEGUER au BUREAU pour la durée du mandat, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur de la Communauté de Communes, les attributions suivantes :

1. LOCAUX : Fixation des conditions d'utilisation de tous les locaux nécessaires au fonctionnement des différents services de La Porte d'Alsace Communauté de Communes, y compris la rédaction, la conclusion et la signature des conventions s'y rapportant.
2. MATERIELS ET MOBILIERS : Délégation pour l'acquisition et le renouvellement du matériel et du mobilier nécessaire (application du Code des Marchés Publics, notamment des seuils), souscription des contrats d'entretien et de maintenance.
3. CONTRATS : Le Bureau est autorisé à prendre toutes les décisions se rapportant aux prestations de services, renouvellement des contrats, baux, résiliation, consultation et adoption des avenants, choix et souscription de nouveaux contrats, recherche de nouvelles solutions, traitement de tous les problèmes pouvant en résulter.
4. VIREMENT DE CREDITS : Le Bureau peut effectuer des virements de crédits, par décisions modificatives, selon besoins, en cours d'exercice budgétaire ainsi que tous virements pour régularisation en fin d'exercice.
5. TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES : De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passé de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Organisation et engagement des travaux décidés par le Conseil de Communauté : choix des entreprises, des matériaux, suivi des chantiers.

6. EMPRUNTS : La recherche et la contraction d'emprunts que le Conseil de Communauté aura décidé dans le cadre du budget, l'approbation des contrats et avenants.
7. OUVRIERS ET PERSONNEL : La modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel, en conformité avec les autorisations budgétaires.

Le suivi des ouvriers intercommunaux et du personnel employés pour le compte des communes, établissement des plannings, répartition du travail et contrôle. Affiliation

du personnel aux différentes caisses et souscription, le cas échéant, des contrats de prévoyance, mise en place de contrats aidés, vacataires, saisonniers et recrutement.

8. ASSURANCES : Délégation totale pour le renouvellement, la modification, la résiliation et la conclusion des contrats d'assurances.

9. SINISTRES : Négociation et acceptation des indemnités pour sinistres.

10. SUBVENTIONS

a. Allouées par la Communauté de Communes : répartition des subventions et des aides accordées par la CCPA et dont les modalités de répartition n'ont pas fait l'objet d'une fixation par le Conseil de Communauté.

b. Demandes de subventions : constitution et présentation des dossiers, approbation des plans de financement correspondants, en conformité avec les autorisations budgétaires.

c. Subventions et aides reçues : répartition et affectation des subventions obtenues, des dons éventuels et du produit des services.

11. GESTION DES EQUIPEMENTS PROPRIETES DE LA PORTE D'ALSACE : Recherche de solutions. Choix des gestionnaires ou locataires. Etablissement et conclusion des contrats ou conventions s'y rapportant. Suivi et contrôle de la gestion et du fonctionnement des équipements.

12. INTERVENTIONS EXTERIEURES : Fixation des modalités d'intervention pour des services et des prestations que La Porte d'Alsace peut être amenée à dispenser, le cas échéant, aux collectivités locales non-membres, aux entreprises, aux associations, aux organismes divers ou aux particuliers, élaboration des conventions.

13. GESTION DES AFFAIRES COURANTES : De façon générale, délégation est donnée au Bureau, pour la recherche de toute solution et l'engagement de toute décision nécessaire au bon fonctionnement des services de La Porte d'Alsace Communauté de Communes, ainsi que pour la gestion des affaires courantes dans la limite des crédits ouverts aux budgets.

**POINT 5****DELEGATIONS DU CONSEIL DE  
COMMUNAUTE AU PRESIDENT**

Le Conseil de Communauté, conformément à l'article 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après délibération et à l'unanimité, DONNE DELEGATION au Président pour :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux.
2. Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil de Communauté, les tarifs d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. Procéder, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
7. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600euros.
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
16. D'intenter, au nom de La Porte d'Alsace Communauté de Communes, les actions en justice ou de défendre la Porte d'Alsace dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil de Communauté.

17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux dans la limite fixée par le Conseil de Communauté.
20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de Communauté.

<b>POINT 6</b>
----------------

<b>INFOS ET DIVERS</b>
------------------------

La première réunion du Bureau se tiendra le 24 avril prochain, à 18 h 00 au siège de la CCPA.

*Les points à l'ordre du jour étant achevés, le Président lève la présente séance à 23 h 10*

Dannemarie, le 17 avril 2008  
Le Président,

Gérard LANDEMAINE

## ANNEXE

COMMISSION	COMPOSITION
<b>Finances</b>	LANDEMAINE Gérard - SCHMITT Pierre - GISSINGER François
<b>Charte de développement</b>	LANDEMAINE Gérard - SCHMITT Pierre - DIETMANN Daniel - SUTTER Bernard - BOLORONUS Bernard - MORIS Séverine - ROCHEREAU Philippe
<b>Appel d'Offres (CAO)</b>	LANDEMAINE Gérard Titulaires : - BIECHLIN Bertrand - SCHNOEBELEN Jean-Marie - FLORIN Frédéric Suppléants : - ROY Thierry - FINK David - SCHITTLY Philippe + Trésorier, concurrence, maître d'œuvre, personne qualifiée
<b>Jury Concours</b>	Identique à CAO
<b>DSP</b>	LANDEMAINE Gérard Titulaires - Paul MUMBACH - Bernard SUTTER - Pierre SCHMITT Suppléants - Bernard BOLORONUS - François GISSINGER - Daniel BARNABE + Trésorier, concurrence, maître d'œuvre, personne qualifiée
<b>Technique Paritaire</b>	LANDEMAINE Gérard - ROTH Jean-Luc - GENTZBITTEL Claude - BIECHLIN Bertrand - FINK David - PROB Anne - PEDUZZI Fernande
<b>Economie</b>	SCHMITT Pierre

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BACH Guy</li> <li>- BAUR Roger</li> <li>- BIHR Virginie</li> <li>- SCHACHERER Emmanuel</li> <li>- NASS Denis</li> <li>- FREYBURGER Christian</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<p>DIETMANN Daniel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FREYBURGER/BUTTET Noémie</li> <li>- SCHERRER Thibaut</li> <li>- SCHACHERER Emmanuel</li> <li>- CHATONNIER Gérard</li> <li>- ANTZ André</li> <li>- MORIS Séverine</li> <li>- DELEURY Bernard</li> </ul> <p>+ 1 commission communication (à définir)</p>
<b>Gerplan</b>	<p>DIETMANN Daniel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCHNOEBELEN Jean-Marie</li> <li>- KOEGLER Oscar</li> <li>- HAENNIG Jean-Marie</li> <li>- FLORIN Frédéric</li> <li>- HERRGOTT Michel</li> </ul>
<b>Affaires Scolaires/Patrimoine/Tourisme</b>	<p>TRABOLD André</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GUTKNECHT Christine</li> <li>- ULMANN Fabienne</li> <li>- PROB Anne</li> <li>- HERRGOTT Michel</li> <li>- ROTH Jean-Luc</li> <li>- HAENNIG Jean-Marie</li> </ul>
<b>Multi accueil</b>	<p>MUMBACH Paul</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BENJAMIN Carole</li> <li>- FREYBURGER Christian</li> <li>- PROB Anne</li> <li>- ULMANN Fabienne</li> <li>- WIES Joël</li> </ul> <p>+ Conseiller général + 2 parents + 2 représentants du personnel + PMI + CAF + CMSA</p>
<b>Jeunesse/Resto scolaire</b>	<p>MUMBACH Paul</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GENTZBITTEL Claude</li> <li>- DITNER Mathieu</li> <li>- FREYBURGER Christian</li> <li>- STUTZMANN Guy</li> <li>- BENJAMIN Carole</li> <li>- CHATONNIER Gérard</li> </ul> <p>+ 2 associés (à définir)</p> <p>-</p> <p>-</p>

